

**REGLEMENTS CHAMPIONNAT 10 000M**

**MERCREDI 18 AVRIL 2018**

**Stade PUNARUU – 17h30**

**ARTICLE 1 : ORGANISATEURS**

**Le Championnat de Polynésie Française du 10 000m** est organisé par la Fédération d’Athlétisme de Polynésie Française.

**ARTICLE 2 : DATE, LIEU et HORAIRE**

Le départ de cette course sera donné le Mercredi 18 avril 2018 à 17h30 précises au stade Punaruu.

**ARTICLE 3 : PARTICIPATION**

Cette course est ouverte aux athlètes possédant une licence en compétition FAPF à partir de la catégorie Junior et ce jusqu’à Master 4 Homme et Femme (nés en 2000 et avant). La date limite pour prendre une licence à la FAPF afin de participer à ce championnat est fixée au lundi 16 avril 2018 (date de transmission du bordereau par le club), pour une saisie sur SIFFA par le club le jeudi au plus tard. Ce championnat est inscrit au Top Ten des courses sur piste, classement permanent des coureurs à pied licenciés FAPF

**ARTICLE 4 : LIEU ET DROIT D’INSCRIPTIONS**

Il est demandé aux clubs de la FAPF de transmettre leurs engagements au plus tard, le lundi 16 avril 2018 par mail à Arsène **tehauarii@mail.pf** et à Titaua Maurin [**titauamaurin@yahoo.fr**](mailto:titauamaurin@yahoo.fr). Aucune inscription le mercredi 18 avril 20178 ne sera acceptée.

**ARTICLE 5 : RAVITAILLEMENT**

Un poste de ravitaillement sera placé sur le parcours à hauteur de la tribune officiel.

**ARTICLE 6 : PORT DU MAILLOT.**

**Cette épreuve étant un Championnat de Polynésie Française, les athlètes devront obligatoirement revêtir un maillot aux couleurs de leur club durant toute la compétition y compris sur le podium lors de la remise des médailles.**

**ARTICLE 7 : DOSSARDS.**

Les dossards seront disponibles sur place au secrétariat le jour de la course à partir de 16H00. Ils devront être épinglés devant de manière à être facilement visibles par les officiels de courses à l’arrivée.

**ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Les participants devront se soumettre au présent règlement sous peine de disqualification. Les points de règlement seront rappelés par le Juge Arbitre de l’épreuve, peu avant le départ.

**ARTICLE 9 : CLASSEMENTS.**

Un titre de Champion de Polynésie Française sera décerné dans chacune des catégories suivantes : Junior, Espoir, Senior, Master 1, 2, 3 et 4 Hommes et Femmes.

**ARTICLE 10 : RECOMPENSES.**

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés dans le cadre du Championnat de Polynésie Française (Médaille Or, Argent et Bronze).

**ARTICLE 11 : RECLAMATIONS.**

Dans le cas d’une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au Juge Arbitre accompagnée de la somme de 5000 Fcp dans un délai maximum de vingt minutes après l’affichage des résultats officiels.

En cas de non recevabilité, les 5000 Fcp seront retenus par la FAPF.

**ARTICLE 12 : JURY D’APPEL.**

En cas de réclamation, un jury d’appel se réunira pour étudier et rendre un avis sur celle-ci. Ce Jury sera composé du Directeur de réunion, du Juge Arbitre de course, et du Juge de chrono.

**Article 13 : DIVERS.**

Droit à l’image : Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image et nom dans le but d’assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.